

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le



ID : 001-210101739-20260203-2026_016_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CRÉATION D'EMPLOI VACATAIRE (4.2)

L'an deux mille vingt-six, le 02 février à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de conseillers présents :	27
Nombre de conseillers votants :	33

Date de convocation du Conseil :	26 janvier 2026
Date d'affichage de la convocation :	26 janvier 2026

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, GIET, LUZZI, HUSSON, VUILLIOT et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, SIGAUD, LEVITRE, MOLINAS, DUVILLARD, GARNIER-SIMON, CHARRE, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme GIET,
Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme HUSSON,
M. MAZET donne pouvoir à M. CADOUX,
M. DANGUY donne pouvoir à M. MOLINAS,
M. PELLETIER donne pouvoir à M. SIGAUD,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. DUVILLARD.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU la note de synthèse,

VU le code général de la collectivité et notamment ses articles L.1111-1 et L.1111-2,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1^{er},

VU le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public.

CONSIDÉRANT la nécessité de recours à un vacataire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de créer un emploi vacataire à compter du 1^{er} février 2026 pour assurer les missions suivantes :
- Organiser et planifier la distribution des bulletins municipaux et autres documents de communication sur l'ensemble de la commune ;
 - Vérifier la conformité des documents reçus et assurer leur distribution dans toutes les boîtes aux lettres et/ou commerces et établissements publics ;
 - Garantir une couverture complète du territoire défini et assurer le suivi de la distribution.
- **DÉCIDE** que la rémunération sera fixée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 14,16 €,
- **INDIQUE** que le Comité social territorial (CST) sera informé de cette création,
- **HABILITE** le maire ou un adjoint délégué à recruter un agent pour pourvoir cet emploi.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260203-2026_016_DEL-DE



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 3 février 2026.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 6 février 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 6 février 2026.